Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le

ID: 078-217800341-20210506-2021MAI03-DE

DEPARTEMENT DES YVELINES Arrondissement de RAMBOUILLET Canton d'Aubergenville COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

N°	MOIS	ANNEE
03	MAI	2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt et un, le 6 mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séances ordinaire, à la salle des Fêtes Chemin aux Bœufs sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON.**

Conformément au II de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020, le Conseil Municipal se tient sans public, les débats étant accessibles en direct au public de manière électronique.

Étaient présents : M. BERTHON, M.CAPELLE, Mme CHAVILLON, Mme CLÉMENCE, Mme COURREGE, M. DE LAROCHE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. JONIEC, Mme SCHMIT, M. JAMOT, M BLONDEAU, Mme GIMENO.

Étaient absents excusés: Mme PATIN a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Était absente : Mme GADRAS

Nombre de membres élus	15	Quorum	5
Nombre de membres présents	13	Date de la convocation	28 avril
Nombre de membres votants	14	Date de l'affichage	28 avril

<u>Objet</u>: <u>LANCEMENT DU MAPA POUR LE CHANGEMENT DES VITRAUX DE L'EGLISE DANS LE CADRE DU CONTRAT RURAL +</u>

Vu le Code général des collectivités territoriales,

 ${\bf Vu}$ la délibération du conseil municipal N°1 du mois de juillet 2018 autorisant le lancement d'une étude pour un contrat rural +

 ${\bf Vu}$ la délibération du conseil municipal N° 2 du mois d'octobre 2019 demandant à la Région et au Département une subvention au titre du contrat rural +

Vu la convention « nouveau contrat rural d'Auteuil-Le-Roi » validée en juin 2020

Considérant que le changement des vitraux de l'église est une opération du contrat rural + **Considérant** que cette opération est validée pour un montant HT de 42 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix POUR

Décide de lancer un MAPA pour le changement des vitraux de l'église

Dit que l'opération est inscrite au budget primitif 2021 en dépenses d'investissement à l'article 2315,

Autorise le maire à signer tout acte afférant à cette demande

Dit que la présente délibération sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet, à Monsieur le comptable du Trésor Public de Montfort-l'Amaury

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire, Marie-Christine CHAVILLON

Envoyé en préfecture le 07/05/2021 Reçu en préfecture le 11/05/2021

Affiché le

ID: 078-217800341-20210506-2021MAI03-DE